

Débouchés pour l'avenir

Fiche d'information 2018-2019

Autres parcours de formation

Programme des écoles publiques

Cours d'études par correspondance

Le programme d'études par correspondance offre aux élèves la possibilité de terminer leurs études secondaires. Il y a environ 50 cours qui sont offerts par correspondance de la 7^e à la 12^e année. Ces cours se déroulent au rythme choisi par l'élève et, une fois que l'élève a terminé un cours, il reçoit un certificat reconnu comme ayant valeur de crédit en vue de l'obtention d'un certificat de fin d'études secondaires de premier cycle, d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme de fin d'études secondaires pour adultes.

Pour obtenir la liste des cours disponibles et de leurs couts, veuillez communiquer avec le :

Programme d'études par correspondance
Division des ressources et des technologies
pédagogiques
Ministère de l'Éducation et du Développement de la
petite enfance
Site Web : <http://csp.ednet.ns.ca>
Téléphone : 902 424-4054

Cours de formation continue

Les centres régionaux pour l'éducation ou conseil scolaire offrent divers cours de formation continue, y compris des cours du secondaire de niveau « académique », des cours de rattrapage scolaire, des cours de renforcement des compétences, des programmes de loisirs et des cours d'intérêt personnel. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre centre régional pour l'éducation ou conseil scolaire.

Diplôme de fin d'études secondaires pour adultes

Le diplôme de fin d'études secondaires pour adultes est un diplôme approuvé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et géré par la Division de la formation des adultes du ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire. Il répond aux

besoins des adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires et qui souhaitent obtenir un diplôme qui leur donnera accès à d'autres formations ou à d'autres possibilités d'emploi.

Admissibilité

Pour être admissible, il faut que la personne :

- soit âgée de 19 ans ou plus;
- ne soit plus scolarisée dans une école publique depuis au moins un an;
- n'ait pas de diplôme d'école secondaire reconnu selon ce qui est défini et approuvé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le programme exige 12 crédits (six obligatoires et six facultatifs). En outre, il faut que cinq des 12 crédits soient du niveau de la 12^e année. Les crédits se présentent comme suit.

Les six crédits obligatoires sont les suivants :

- 2 crédits en anglais/français (11^e et 12^e année)
- 1 crédit en mathématiques
- 1 crédit en biologie, en chimie ou en océanographie de 11^e année, en sciences alimentaires de 12^e année, en agriculture et agroalimentaire de 11^e année, en biologie humaine de 11^e année, en géologie de 12^e année ou en physique
- 1 crédit en technologie, en mathématiques, en sciences ou en sciences humaines
- 1 crédit en histoire planétaire ou géographie planétaire (niveau 12^e année)

Les six crédits facultatifs peuvent comprendre des crédits de 11^e ou de 12^e année ou des crédits du niveau IV du programme de formation pour adultes.

Il est possible d'utiliser le processus de validation des acquis pour faire reconnaître des apprentissages antérieurs de nature formelle, informelle ou non formelle.

Nota : Lorsque la personne a le GED ou le niveau IV du programme de rattrapage scolaire ou un certificat d'études professionnelles de la Nouvelle-Écosse, elle est admissible à l'inscription à un programme sans frais de scolarité en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires pour adultes.

Le programme de formation générale (General Educational Development, GED) est un programme reconnu à l'échelle internationale d'examens pour adultes équivalant aux études secondaires. Il consiste en une série de cinq examens auquel l'apprenant doit réussir pour pouvoir obtenir le certificat GED.

Les cinq examens concernent les domaines suivants :

- lecture en anglais
- écriture en anglais
- sciences
- sciences humaines
- mathématiques

Pour être admissible à la participation aux examens du GED en Nouvelle-Écosse, il faut :

- être âgé de 19 ans au moment des tests;
- avoir quitté le système scolaire public depuis au moins un an;
- ne pas avoir de diplôme de fin d'études secondaires reconnu selon ce qui est défini et approuvé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Pour de plus amples renseignements sur le diplôme de fin d'études secondaires pour adultes ou le GED, visitez le site Web de l'École de formation des adultes de la Nouvelle-Écosse à l'adresse <http://www.goNSSAL.com> ou appelez le 1 877 466-7725.